

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

N°DC-2023-59

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Attribution de subventions aux associations extérieures à la commune de Colpo

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-neuf heures le Conseil municipal, dûment convoqué le vendredi huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le huit décembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Nathalie DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Thierry QUERO

Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative – Solidarité – Comité de jumelage en date du 05 décembre 2023 ;

Madame Marie-Bernard BROUDIC, adjointe en charge de la vie associative et culturelle, expose aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subvention, présentées par les associations extérieures et examinées par la commission « Vie associative » réunie le 05 décembre 2023.

Associations extérieures reconduites tous les ans :

- Ligue contre le Cancer : 80€
- Don du Sang : 80€
- AAPPMA : 1 000€
- Le Souvenir Français : 200€ (2x100€ rappel de 2021 et 2022)

Associations sportives extérieures dont des enfants de la commune sont adhérents :

- Olympic Cycliste Locminé : 5 x 15€ = 75€
- Baud Locminé Handball : 10 x 15€ = 150€
- Tennis club de Locminé : 3 x 15€ = 45€

Association retenue pour l'année 2023

- UDSP 56 (Pupilles des Sapeurs-Pompiers) : 80€

Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la soirée de Noël du 01 décembre 2023

- AVPC (organisation soirée de Noël) : 120€

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le **14 DEC. 2023**

ID : 056-215600420-20231212-DEL20231212_59-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations extérieures à la commune de Colpo comme ci-après :
 - ✓ Associations extérieures reconduites tous les ans :
 - Ligue contre le Cancer : 80€
 - Don du Sang : 80€
 - AAPPMA : 1 000€
 - Le Souvenir Français : 200€ (2x100€ rappel de 2021 et 2022)
 - ✓ Associations sportives extérieures dont des enfants de la commune sont adhérents :
 - Olympic Cycliste Locminé : 5 x 15€ = 75€
 - Baud Locminé Handball : 10 x 15€ = 150€
 - Tennis club de Locminé : 3 x 15€ = 45€
 - ✓ Association retenue pour l'année 2023
 - UDSP 56 (Pupilles des Sapeurs-Pompiers) : 80€
 - ✓ Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la soirée de Noël du 01 décembre 2023
 - AVPC (organisation soirée de Noël) : 120€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

